

Nouvelles perspectives en sciences sociales



L'approche environnementale dans la compréhension et l'accompagnement des agriculteurs et des agricultrices en difficulté

Environmental Approach in Understanding and Supporting Farmers in Difficulty

Eugénie Terrier

Volume 18, Number 2, May 2023

Sur le thème : « approche environnementale dans le secteur social et médico-social »

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1101835ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1101835ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (print)

1918-7475 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Terrier, E. (2023). L'approche environnementale dans la compréhension et l'accompagnement des agriculteurs et des agricultrices en difficulté. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 18(2), 197–237.

<https://doi.org/10.7202/1101835ar>

Article abstract

This analysis is based on a research about partnership and local experiment helping farmers in difficulty towards a professional retraining in the West of France. Based on a qualitative survey by observations and interviews with a variety of stakeholders (farmers, elected officials, executives, social workers), this research aims to analyze the social situations of these farmers with the ecosystemic model, and to question the representations and practices of the different stakeholders involved in their support. The results show that the vulnerable situations of farmers are located at the intersection of the influences of a set of socio-cultural and spatial environments and individual trajectories punctuated by biographical events that are more or less weakening depending on the context. Faced with these situations and even if the stakeholders are aware of the influence of the environments, the institutional organisations and the social norms remain focused on the individual responsibilities.

L'approche environnementale dans la compréhension et l'accompagnement des agriculteurs et des agricultrices en difficulté

EUGÉNIE TERRIER

Centre de recherche ASKORIA, Rennes, France

Introduction

Cet article s'appuie sur les résultats d'une recherche menée en 2018-2019 sur une expérimentation d'accompagnement à la reconversion professionnelle d'exploitant.es agricoles dans un département situé à l'Ouest de la France. Ce dispositif a été mis en place par un réseau partenarial local créé à la suite d'une vague de suicides au sein du monde agricole qui a particulièrement touché ce département en 2009. Ce réseau interinstitutionnel réunit des élu.es, des cadres et des intervenant.es de la Chambre d'agriculture, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), des services déconcentrés de l'État et du Conseil départemental afin de trouver des solutions concertées pour les agriculteurs et les agricultrices en difficulté sur le territoire. Le sentiment d'impuissance régulièrement exprimé par ces acteurs face aux situations dramatiques dans lesquelles se retrouvent certain.es exploitant.es agricoles invite à s'interroger sur les différents mécanismes qui amènent ces agriculteurs et agricultrices dans des « impasses ». Même si les différents types de difficulté au sein du monde agricole sont

plutôt bien connus, la manière dont les facteurs de vulnérabilité se cumulent, s'entrecroisent ou interagissent reste encore un champ d'investigation assez peu exploré. De plus, au-delà de l'objectif d'approfondir la connaissance des situations sociales des agriculteurs et agricultrices en difficulté, l'immersion au sein de cette expérimentation a fourni l'opportunité d'interroger les représentations, les pratiques et les décisions des différents acteurs locaux mobilisés autour de leur accompagnement.

Ainsi, après avoir montré l'hétérogénéité du groupe socio-professionnel des exploitant.es agricoles à partir des travaux existants, la première partie présente dans quelle mesure l'approche écosystémique représente une entrée intéressante pour mieux définir et comprendre les situations de vulnérabilité sociale au sein du monde rural et agricole. Il s'agit également dans cette partie de présenter l'expérimentation en tant que telle ainsi que la méthodologie de collecte de données mobilisée pour la recherche. Puis, nous montrons, dans une seconde partie, à partir de l'analyse des situations des agriculteurs et des agricultrices rencontrés pendant l'enquête, comment les facteurs environnementaux viennent fragiliser les personnes concernées en mettant à l'épreuve leurs ressources. Enfin, la troisième partie vient analyser le positionnement des acteurs face à ces situations de difficulté en termes de discours et de pratiques d'intervention, pris entre conscience des contextes et jugement social porté sur les individus.

1. Une recherche à partir d'un dispositif expérimental d'accompagnement des agriculteurs et des agricultrices

1.1. Un groupe socio-professionnel très hétérogène

Une tendance lourde caractérise les exploitant.es agricoles en France : leur effacement démographique¹. Au début du XX^e siècle, la moitié de la population active nationale travaillait dans l'agriculture ; un tiers s'y activait encore au lendemain de la seconde

¹ Bertrand Hervieu et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2013.

guerre mondiale, plus d'un quart en 1955 et un cinquième en 1962. En 2019, les 400 000 exploitant.es agricoles ne représentent plus que 1,5 % de la population active française ; 73 % des agriculteurs exploitants sont des hommes et 55 % ont 50 ans ou plus². Les agriculteurs et agricultrices sont en moyenne moins diplômé.es que l'ensemble des personnes en emploi mais leur niveau de diplôme a augmenté ces dernières décennies³.

Productions très variées, spécialisations régionales et locales, grandes et petites exploitations : l'agriculture française se caractérise par une grande diversité. Une exploitation sur trois compte moins de 35 hectares alors que le même nombre en exploite plus de 100⁴. Le niveau de vie des 10 % des exploitant.es les plus modestes est 4,7 fois inférieur à celui des 10 % les plus aisé.es⁵. Même si leur niveau de vie médian est à peu près équivalent à celui de l'ensemble de la population⁶, les ménages agricoles sont davantage exposés à la pauvreté monétaire : 18 % vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13 % des personnes ayant des revenus d'activité⁷. Les revenus tirés de l'activité agricole sont les plus bas au sein des territoires d'élevage, où sont également observés les plus forts taux de pauvreté parmi les exploitant.es agricoles.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) comptabilise en France, en 2019, 27 680 familles bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) agricole. Or, ce chiffre sous-estime probablement le nombre d'agriculteurs et d'agricultrices en situation de pauvreté du fait du phénomène de non-recours au RSA au sein de ce

² Olivier Chardon, Yves Jauneau et Joëlle Vidalenc (division Emploi), « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes », *Insee Focus*, n° 212, octobre 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>.

³ *Ibid.*

⁴ Éric Ambiaud, « Diversités du monde agricole », *Analyse. Centre d'études et de prospective*, n° 32, juin 2011, http://sg-proxy02.maaf.ate.info/IMG/pdf_analyse321106.pdf.

⁵ *Ibid.*, p. 3.

⁶ 22 210 euros pour l'année 2018.

⁷ Le taux de pauvreté en conditions de vie des exploitants agricoles vient cependant nuancer ce constat en étant deux fois moins important que pour l'ensemble de la population.

groupe social⁸. Par ailleurs, le risque de suicide des exploitant.es agricoles est supérieur de 43,2 % à celui des assurés de l'ensemble des régimes de sécurité sociale⁹. En France, l'ampleur du phénomène a donné lieu à un plan d'action national dont la mise en œuvre a été confiée à la MSA.

1.2. Une expérimentation locale d'accompagnement à la reconversion des exploitant.es agricoles en difficulté

Le département où a été réalisée la recherche est à dominante rurale. Selon la grille communale de densité¹⁰, 88 % de son territoire se trouve dans des espaces peu denses ou très peu denses. Sur ce département, 2,3 % des emplois sont dans le secteur agricole (contre 1,5 % au niveau national)¹¹. Il comptabilise 8 240 exploitations agricoles en 2019 (contre 21 000 en 1988) et la surface agricole utile moyenne des exploitations est passée de 34 ha à 51 ha entre 2000 et 2013. L'activité agricole locale est dominée par l'élevage de vaches laitières¹². Le taux de pauvreté départemental est de 11 % (contre 14,5 % en France) avec des inégalités spatiales montrant une fragilité plus forte dans les communes situées au centre du département présentant des taux de pauvreté qui atteignent 20,7 %¹³. Le département comp-

⁸ Clara Deville, « Le non-recours au RSA des exploitants agricoles. L'intégration professionnelle comme support de l'accès aux droits », *Politiques sociales et familiales*, n° 119, 2015, p. 4150.

⁹ 529 suicides d'exploitant.es agricoles ont été dénombrés en 2016 [Mutualité sociale agricole (MSA), *La mortalité par suicide au régime agricole dans le Système national des données de santé (SNDS) – Étude et synthèses*, 2022, <https://statistiques.msa.fr/publication/la-mortalite-par-suicide-au-regime-agricole-dans-le-systeme-national-des-donnees-de-sante-snds-etude/>].

¹⁰ Régine Bordet-Gaudin, Caroline Logeais et Amandine Ulrich, « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », *Insee première*, n° 1876, octobre 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584>.

¹¹ Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), France, portrait social, Édition 2019, Insee référence, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238781>.

¹² Préfet de la région Bretagne, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, *Synthèse agricole et alimentaire du Finistère*, Essentiel n° 11, décembre 2022, <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/essentiel-no11-decembre-2022-synthese-agricole-et-agroalimentaire-du-finistere-a1545.html>.

¹³ Olivier Chardon, Yves Jauneau et Joëlle Vidalenc, *op. cit.*

tabilise près de 500 allocataires du RSA relevant du régime agricole (dont 27 % d'exploitant.e.s) en 2018¹⁴.

À la suite d'une vague de suicides d'agriculteurs et d'agricultrices en 2009 dans le département, un réseau partenarial local s'est constitué afin d'étudier les situations individuelles des exploitant.es agricoles en difficulté et de leur trouver des solutions de manière concertée. Ce réseau regroupe des représentant.es de la chambre d'agriculture, de la MSA, des services déconcentrés de l'État¹⁵ et du Conseil départemental. Plusieurs constats ont amené ces institutions à lancer une expérimentation d'accompagnement à la reconversion professionnelle. Un cadre explique par ces mots l'origine de l'expérimentation : « *On était face à des éleveurs au bout du rouleau qui font l'autruche et qui n'ont aucun moyen de se sortir du métier – 300 000-400 000 euros de dettes, des animaux qui meurent, pas de revenus, plus rien à vendre, pas de droit au chômage* » (Cadre 6). Dans ces situations d'impasse où plusieurs solutions pour relancer l'exploitation ont déjà été conduites, l'arrêt de l'exploitation et la reconversion professionnelle deviennent, pour ces différents acteurs, une issue à encourager. Or, les partenaires observent que cette perspective est rarement considérée par les exploitant.es agricoles. Un des freins repérés est le manque de sécurisation de cette période de transition complexe pour les personnes. L'idée est alors de proposer aux agriculteurs et agricultrices un accompagnement personnalisé et une sécurisation financière.

L'expérimentation¹⁶ a été lancée en février 2018 sur la base d'un dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle d'une durée d'une année avec une aide financière afin de verser une allocation de base mensuelle de 1000 euros¹⁷. L'appel à candidatures a été lancé via le réseau des partenaires et

¹⁴ Source : département.

¹⁵ Direction départementale de protection des populations et Direction départementale des territoires et de la mer.

¹⁶ La DIRECCTE, la Région Bretagne et Pôle emploi rejoignent le réseau partenarial au moment du lancement de l'expérimentation.

¹⁷ Le volet « sécurisation financière » s'appuie sur les dispositifs de droit commun (Revenu de solidarité active et Prime pour l'activité) et sur la mise en place d'une enveloppe de soutien financé par l'État pour permettre le versement

les journaux locaux et professionnels. Les critères pour être retenus étant le désir de se reconverter, de s'engager à arrêter l'activité de l'exploitation et de suivre l'accompagnement proposé. Au final, 6 agricultrices et 7 agriculteurs sont rentré.es dans le dispositif expérimental.

La structure retenue pour le « volet accompagnement » est un cabinet de conseil en ressources humaines spécialisé dans le domaine de la réinsertion professionnelle dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi. Le consultant a accompagné chaque agriculteur et agricultrice engagé dans l'expérimentation lors d'entretiens individuels hebdomadaires puis mensuels (à domicile, par téléphone et en visioconférence) afin de réaliser des bilans de compétences, construire un projet professionnel, chercher des formations et des stages, écrire des CV, des lettres de motivation, etc. Un entretien avec un.e assistant.e de service social de la MSA était prévu à l'entrée dans le dispositif pour faire le point sur les revenus et l'éligibilité aux droits (RSA, prime activité). Les services sociaux sont ensuite peu intervenus dans l'accompagnement sauf pour quelques situations.

La direction de l'insertion du département a souhaité que l'expérimentation puisse faire l'objet d'une recherche afin de tirer les enseignements de la première expérience pour construire la seconde édition, de monter en expertise sur la question des spécificités de l'intervention sociale auprès des agriculteurs et de sensibiliser l'ensemble des partenaires à la question de l'insertion sociale¹⁸. Pour notre équipe de recherche¹⁹, l'observation de ce dispositif a ainsi donné l'opportunité de s'intéresser aux enjeux liés à l'accompagnement social des agriculteurs et des agricultrices et aux spécificités de l'intervention sociale en milieu rural tout en ayant une voie d'accès facilitée aux terrains et aux acteurs concerné.es.

d'une allocation complémentaire permettant d'atteindre un montant mensuel de 1 000 € par exploitant.e.

¹⁸ Selon cette direction, la politique d'insertion du Conseil départemental reste encore assez méconnue des acteurs du monde agricole.

¹⁹ L'équipe de recherche mobilisée pour ce travail était composée d'Eugénie Terrier (géographe sociale), d'Yvette Molina (sociologue) et de Maelle Moalic-Minnaert (sociologue).

1.3. Le modèle écosystémique pour analyser les situations de vulnérabilité des agricultrices et des agriculteurs

Même s'il est beaucoup utilisé par les acteurs que nous avons rencontrés, le mot « difficulté » pour caractériser les situations sociales des agriculteurs et des agricultrices ne permet pas véritablement de nommer l'idée de processus et d'interrelations entre variables et systèmes. Nous proposons d'utiliser plutôt le concept de vulnérabilité, une notion, qui, dès son origine, s'appuyait sur une approche environnementale. En effet, un des premiers secteurs dans lequel est apparu le concept de vulnérabilité est celui des sciences environnementales qui considèrent que les accidents naturels n'ont pas les mêmes impacts en fonction des groupes sociaux et de leurs capacités pour y faire face. Cette approche de la vulnérabilité des populations face aux aléas montre que tous les risques ne débouchent pas sur des catastrophes, et que toutes les personnes ou les groupes ne souffrent pas de manière égale lors d'une catastrophe. « Être vulnérable, c'est être exposé à des menaces externes, plus ou moins prévisibles, qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par des individus, des groupes et des communautés sur des territoires²⁰. »

En ce qui concerne le monde agricole, les travaux existants identifient un ensemble de facteurs contextuels et structurels de vulnérabilité, comme par exemple les crises économiques mondiales successives, les exigences de mise aux normes, les fortes contraintes administratives et leurs conséquences²¹, la pénibilité physique et le manque de répit²². En ce qui concerne cette dernière caractéristique de la profession agricole, l'enquête Emploi de l'Insee²³

²⁰ Claude Martin, « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 4, n° 4, 2019, p. 671.

²¹ Dominique Jacques-Jouvenot, « Une hypothèse inattendue à propos du suicide des éleveurs : leur rapport aux savoirs professionnels », *Études rurales*, n° 193, 2014, p. 4560.

²² Sylvie Célérier, « La belle vie désespérée des agriculteurs. Ou les limites de la mesure des risques psychosociaux liés au travail », *Études rurales*, n° 193, 2014, p. 25-44 ; Bertrand Hervieu et François Purseigle, *op. cit.*

²³ Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), *Activité, emploi et chômage en 2019 et en séries longues. Enquête emploi en continu – Insee Résultats*, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4498692>.

montre que la très grande majorité des agriculteurs et agricultrices travaillent le week-end : en 2019, 88 % d'entre eux ont travaillé au moins un samedi au cours des quatre dernières semaines (contre 39 % de l'ensemble des personnes en emploi) et 71 % au moins un dimanche (contre 22 %) ²⁴. Par ailleurs, la question du suicide au sein du monde agricole a été analysée dans différents travaux montrant le caractère multifactoriel de ce processus complexe ainsi que les impacts du milieu rural ²⁵. Ainsi, pour certains exploitant.es surviennent des situations où les difficultés (financières, psychologiques, familiales, de santé, d'isolement, etc.) finissent pas se cumuler et se combiner jusqu'à produire une grande détresse physique et morale : « Une chute brutale des prix, un investissement inadapté, un problème familial ou de santé, et l'agriculteur bascule avec sa famille dans cette "zone de vulnérabilité" ²⁶ ».

Dans sa recherche au sujet de la pauvreté rurale, Agnès Roche identifie trois profils d'exploitant.es agricoles en difficulté ²⁷. Certains ont un profil proche des « héritiers vieillissants », souvent célibataires, d'âge mûr qui survivent sur de petites exploitations peu modernisées. D'autres font partie des « héritiers modernisateurs », souvent d'âge moyen, qui ont investi et modernisé leur exploitation, mais qui rencontrent des difficultés pour des raisons conjoncturelles (séparation du couple, problème sanitaire sur l'exploitation, mésentente dans la famille, etc.). Enfin, le groupe des « non-héritiers souvent militants » aussi qualifiés de « néo-ruraux » sont plus jeunes et plus diplômés, et rencontrent régulièrement des difficultés matérielles et l'hostilité des autochtones au moment de leur installation. Au-delà de la connaissance des différents profils d'agriculteurs et agricultrices

²⁴ Olivier Chardon, Yves Jauneau et Joëlle Vidalenc, *op. cit.*

²⁵ Nicolas Deffontaines, « La souffrance sociale chez les agriculteurs. Quelques jalons pour une compréhension du suicide », *Études rurales*, n° 193, 2014, p. 13-24 ; Clément Prévitali, « Les conditions du suicide des professionnels agricoles », *Pensée plurielle*, n° 38, 2015, p. 105-121.

²⁶ Lucie Chartier et Pierre Chevrier, « Les agriculteurs : des précaires invisibles », *Pour*, n° 225, 2015, p. 51.

²⁷ Agnès Roche, *Des vies de pauvres. Les classes populaires dans le monde rural*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Essais », 2016.

permettant de percevoir l'hétérogénéité des situations socio-professionnelles concernées, l'enjeu se situe aussi dans la compréhension des différentes dimensions et facteurs de vulnérabilité en interrelation qui composent et structurent ces situations. Selon cette même chercheuse, les événements de la vie ont encore plus d'impacts pour les personnes qui présentent déjà des fragilités sociales :

Dans certaines histoires de vie, on voit effectivement un élément qui semble déclencheur d'une descente aux enfers : perte d'emploi, maladie, décès d'un proche, divorce, etc. Loin d'être des coups du sort, ces événements biographiques sont plus probables dans certaines conditions sociales que dans d'autres, et surtout ils vont avoir des conséquences bien plus redoutables sur les individus les plus vulnérables socialement.²⁸

Ainsi, les contextes et les évolutions macro-économiques et sociales dessinent des environnements mettant à l'épreuve les ressources des exploitations et des exploitant.es agricoles. Nous proposons de mobiliser l'approche écosystémique inspirée du modèle écologique du développement humain²⁹, afin de mieux saisir l'imbrication des différents facteurs et des contextes à l'origine de la « souffrance sociale³⁰ » de certains agriculteurs et agricultrices. Selon cette théorie³¹, le comportement d'un individu doit être étudié en tenant compte de l'influence réciproque

²⁸ *Ibid.*, p. 38.

²⁹ Urie Bronfenbrenner, *The Ecology of Human Development. Experiments by Nature and Design*, Cambridge, Harvard University Press, 1996 [1979].

³⁰ Nicolas Deffontaines, *op. cit.*

³¹ Cette niche écologique est composée de différentes couches systémiques imbriquées les unes dans les autres, à la manière de poupées russes. Ces différentes couches systémiques sont, par ordre de spécificité, l'ontosystème, le microsystème, le mésosystème, l'exosystème, le macrosystème et le chronosystème. L'ontosystème comprend l'ensemble des caractéristiques, des états, des compétences, des habiletés, des vulnérabilités ou des déficits innés ou acquis d'un individu. Le microsystème comprend les différents systèmes et les différentes personnes assidûment fréquentés par l'individu. Il représente à la fois le milieu de vie immédiat de l'individu (le voisinage immédiat, l'école de quartier) et les personnes avec qui il a des relations directes (les membres de la famille nucléaire et de la famille étendue, les amis, les voisins, etc.). Le mésosystème comprend les interrelations entre les microsystèmes. L'exosystème englobe, quant à lui, l'ensemble des environnements avec lesquels l'individu

des multiples systèmes qui composent son environnement écologique et des caractéristiques de l'individu lui-même³².

Le modèle écosystémique invite par ailleurs à analyser les « effets de lieu³³ » liés aux caractéristiques de l'environnement géographique. En effet, les situations de pauvreté, d'exclusion ou de souffrance peuvent s'expliquer par des facteurs individuels, sociaux, économiques, mais aussi par les spécificités des lieux de vie des individus. Dans quelle mesure, pour les agriculteurs et les agricultrices, les caractéristiques des environnements sociaux et territoriaux interagissent-elles avec les situations des individus ? En quoi ces contextes socio-territoriaux peuvent-ils, parfois, représenter des facteurs supplémentaires de vulnérabilité ? Nous faisons l'hypothèse que plusieurs facteurs contextuels sociétaux et d'autres plus spécifiques à la profession agricole et au milieu rural mettent à l'épreuve les individus, avec des capacités inégales pour y faire face selon leurs ressources à disposition et les moments de leur vie. Par ailleurs, des études montrent que l'univers idéologique du monde agricole reste marqué par l'attachement aux valeurs de l'entreprise privée et du libéralisme³⁴ et que les agriculteurs et agricultrices considèrent, plus souvent

n'a pas d'interactions directes mais dont les perturbations peuvent néanmoins l'affecter.

³² L'approche écosystémique est aussi de plus en plus mobilisée pour étudier les déterminants de la santé ou encore pour analyser les différents facteurs de risque en protection de l'enfance (Laura E. Berk et William Lee Roberts, *Child Development*, 3rd Canadian Ed, Toronto, Pearson, 2009 ; Gilles Séraphin, « Vulnérabilité ou danger ? Lorsqu'une analyse écosystémique des situations de négligence en protection de l'enfance révèle les limites du système français de protection de l'enfance », dans Michel Boutanquoi et Carl Lacharité (dir.), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2020, p. 57-70) ; Eugénie Terrier et Juliette Halifax, « Approche territoriale de la protection de l'enfance. Quelles spécificités des espaces urbains, ruraux et périurbains ? », *Le Sociographe*, n° hors série 10, 2017, p. 61-82.

³³ Catherine Sélimanovski, « Effets de lieu et processus de disqualification sociale. Le cas de Strasbourg et du Bas-Rhin », *Espace populations sociétés*, n° 1, 2009, p. 119-133.

³⁴ Céline Laisney, « Les agriculteurs dans la société française », *Analyse. Centre d'études et de prospective*, n° 14, Avril 2010, <https://agriculture.gouv.fr/analyse-ndeg-14-avril-2010-les-agriculteurs-dans-la-societe-francaise-1>.

que les autres, que les Français.es ne travaillent pas assez³⁵. Ainsi, dans une société agricole et rurale où les normes sociales sont fortement marquées par la valeur « travail », nous faisons aussi l'hypothèse que le phénomène de culpabilisation et d'auto-responsabilisation des individus est particulièrement prégnant dans ce milieu, et intervient comme un facteur supplémentaire de fragilisation, d'isolement et de non-recours.

1.4. L'approche environnementale au sein de l'accompagnement social en milieu rural

Plusieurs travaux scientifiques traitent de l'accompagnement social en milieu rural et de ses spécificités en montrant par exemple les effets de la dispersion géographique pour les intervenant.es et les personnes accompagnées³⁶, les solidarités sociales et familiales et leurs revers en terme de dépendance³⁷, l'invisibilité de la pauvreté rurale et les rapports particuliers aux services sociaux³⁸. Peu de recherches s'intéressent de manière spécifique à l'accompagnement social des agriculteurs et des agricultrices en situation de difficulté sociale sauf certains travaux au sujet du non-recours³⁹ aux aides sociales parmi les exploitants agricoles⁴⁰.

³⁵ Bertrand Hervieu et François Purseigle, *op. cit.*

³⁶ Patrick Dubéchet, « Des intervenants sociaux en milieu rural au cœur des espaces de vie et au contact de leurs habitants », *Vie sociale*, vol. 22, n° 2, 2018, p. 113-131.

³⁷ Alexandre Pagès, « Pauvreté et exclusion en milieu rural français », *Études rurales*, n°s 159-160, 2001, p. 97-110.

³⁸ Philippe Lyet, « La recherche participative : une méthodologie au bénéfice des acteurs du champ social », dans Henry Noguès, Marc Rouzeau et Yvette Molina (dir.), *Le travail social et ses formations à l'épreuve des territoires*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. « Politiques et interventions sociales », 2011, p. 199-218 ; Clément Prévitali, *op. cit.* ; Agnès Roche, *op. cit.*

³⁹ « [L]e non-recours renvoie à toute personne qui – en tout état de cause – ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre » (Philippe Warin, *Le non-recours : définition et typologies*, Document de travail, Observatoire des non-recours aux droits et services, juin 2010, p. 3, <https://www.aide-sociale.fr/wp-content/uploads/2019/02/typologies-non-recours-41.pdf>).

⁴⁰ Chantal Balley, Pierre Lenormand et Nicole Mathieu, « Territoire rural, RMI, pauvreté », *Sociétés contemporaines*, vol. 9, n° 1, 1992, p. 5375 ; Clara Deville,

La réflexion sur l'approche environnementale au sein de l'accompagnement social vient interroger les manières dont les acteurs prennent en compte les facteurs environnementaux sociaux et spatiaux dans leur évaluation des situations sociales, et dans les choix des modalités d'accompagnement. Les évolutions des politiques sociales se caractérisent depuis les années 80 par deux mouvements concomitants : celui de la montée en puissance de l'approche territoriale du social prônant la nécessité d'agir davantage sur les environnements socio-territoriaux des personnes pour transformer leurs conditions de vie⁴¹ ; et la confirmation réforme après réforme du « paradigme de l'activation » qui engage la responsabilité des individus⁴². Ces derniers doivent s'activer avec l'exigence de la mobilisation, de l'investissement personnel, de la contractualisation, de la logique de projet⁴³. Cette transformation s'accompagne, avec le passage du Revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988 au RSA en 2008, d'une forme de suspicion à l'égard des personnes dépourvues de travail. Le RMI a été discrédité car il entretenait, selon ses détracteurs, une culture de l'assistance.

Ainsi, comment les acteurs mobilisés autour de l'accompagnement des agriculteurs et des agricultrices appréhendent-ils les situations sociales des personnes en difficulté ? Dans quelle mesure prennent-ils en compte les facteurs environnementaux et sur quels référentiels et modalités d'accompagnement les différents partenaires, issus de secteurs différenciés (agriculture, action sociale, insertion professionnelle) s'entendent-ils ? Nous faisons

op. cit. ; Michel Raymond et Sophie Villers, *L'accès des non-salariés agricoles au revenu de solidarité active*, Rapport IGAS, Octobre 2010, https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/114000155.pdf.

⁴¹ Cyprien Avenel, « Le développement social : un espace de possibles dans un contexte favorable », *VST – Vie sociale et traitements*, n° 142, 2019, p. 5-11 ; Jacques Ion, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod, coll. « Santé sociale », 2005 ; Marcel Jaeger, « Crise du travail social et territoires : quelques pistes de réflexion », *Informations sociales*, n° 179, 2013, p. 58-68.

⁴² Nicolas Duvoux, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », 2009.

⁴³ Robert Castel et Nicolas Duvoux, *L'avenir de la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « La vie des idées », 2013.

l'hypothèse que la définition des situations de difficulté et la prise en compte des environnements varient selon les acteurs en présence, en lien avec leurs expériences, leurs champs d'expertises et leurs intérêts.

1.5. Une enquête qualitative par entretiens et observations auprès des personnes concernées

L'enquête de terrain s'est déroulée entre octobre 2018 et février 2019. La collecte des données a été réalisée via des observations lors des réunions du comité de pilotage (COPIL) de l'expérimentation et via des entretiens individuels semi-directifs. Le COPIL de l'expérimentation réunissait les mêmes représentant.es institutionnel.les présent.es au sein du partenariat ainsi que le cabinet chargé de l'accompagnement des personnes, la Région et Pôle Emploi. Chaque mois environ, un suivi individuel de chacune des situations est réalisé en réunion du COPIL. La présence des chercheuses à plusieurs de ces réunions a permis d'observer les discours et les échanges entre partenaires au sujet des situations des agriculteurs et des agricultrices concerné.es.

Vingt-neuf personnes ont été interviewées : neuf agriculteurs et agricultrices, trois élus, sept professionnels de l'encadrement ou chargés de projet/mission, et dix intervenant.es. Les chercheuses sont allées à la rencontre de ces agriculteurs et agricultrices, lorsqu'ils.elles donnaient leur accord pour une entrevue, le plus souvent à leur domicile. Notons à ce sujet que la prise de contact a été facilitée par l'entremise du consultant du cabinet qui avait établi une relation de confiance avec les personnes. Les agriculteurs et agricultrices ont été interrogé.es au sujet de leur vécu du dispositif et leur situation sociale. Leur expérience au sein de l'expérimentation a donné l'occasion d'aborder avec eux. elles les questions liées aux difficultés dans le milieu agricole, au rapport à l'aide et aux conditions de l'accompagnement. Les cadres et les élus interrogés étaient tous parties prenantes de l'expérimentation en tant que membres du COPIL. Ils ont été interrogés sur les constats de départ qui ont amené au lancement de ce dispositif, sur leur rôle dans l'expérimentation, sur leur

définition des « agriculteurs en difficulté », sur l'action partenariale et sur les enseignements qu'ils ont tirés de la première édition de l'expérimentation. Les intervenant.es rencontré.es sont issu.es de différentes institutions et organismes : consultant cabinet, conseillères d'insertion et assistantes sociales du département, conseiller d'entreprise de la chambre d'agriculture, assistantes sociales et psychologues de la MSA, techniciens de la Direction Départementale des territoires et de la mer (DDTM), bénévole d'une association. Certain.es de ces professionnel.les sont intervenu.es auprès des agriculteurs et agricultrices dans le cadre de l'expérimentation, et d'autres non.

2. Les facteurs environnementaux de vulnérabilité et de non-recours à l'aide sociale des agriculteurs et des agricultrices

2.1. Un environnement professionnel sous tensions qui fragilise les individus

Les critères d'entrée dans l'expérimentation sont restés assez larges (cf. Partie 3), ce qui a eu pour effet de composer un groupe hétérogène de 13 agriculteurs et agricultrices. Le groupe ainsi constitué réunit des personnes plutôt bien dotées en ressources socio-économiques et souhaitant changer de métier, et d'autres personnes en difficulté, voire en grande souffrance. Ceci étant dit, celles et ceux que nous avons pu rencontrer et interviewer sont, pour la grande majorité, dans des situations complexes du fait d'un cumul de difficultés professionnelles, financières, familiales et de santé physique et/ou mentale (handicap, alcoolisme, tentatives de suicide).

Les données collectées confirment que l'environnement professionnel agricole constitue un milieu de travail contraignant, mettant à l'épreuve les ressources des individus. La surcharge de travail pour nombre d'agriculteurs et agricultrices est réelle surtout lorsque le travail administratif vient se surajouter au travail dans les champs : « *c'est un métier contraignant, il y a des obligations matin et soir, 7 jours sur 7, du stress 24 h sur 24 ; la*

nuit tu y penses et les papiers, les papiers, c'est une grosse partie du boulot » (Agriculteur 7). Il est souvent rappelé par les personnes interviewées que l'agriculture est un métier exigeant et que pour certains secteurs comme l'élevage, il n'y a jamais de répit. La charge mentale en lien avec la permanence des soins à apporter aux animaux est en effet source de stress pour les personnes. Ces agriculteurs et agricultrices ne s'autorisent que très rarement à sortir ou prendre des vacances : « *24 ans sans week-end et sans vacances – on s'est sacrifié pour rien* » (Agricultrice 3).

La succession des crises sanitaires et les exigences de mise aux normes sont aussi présentées comme des facteurs importants de difficulté. Lors de l'enquête, l'un des agriculteurs interviewés explique que ses premières difficultés ont été les soins sanitaires de son élevage qui ont entraîné des soucis financiers avec des demandes de mise aux normes sanitaires des bâtiments. Par ailleurs, quand les difficultés économiques adviennent, les exploitant.es agricoles se retrouvent souvent à batailler avec un certain nombre d'organismes qui souhaitent récupérer leur dû : les banques (prêts), les coopératives (factures), la MSA (cotisations), etc. Cette agricultrice explique comment ces organismes lui ont mis la pression pour se faire rembourser : « *Ils sont durs – pour étaler des prêts – mais des frais énormes. La banque n'a rien fait. Vous n'avez aucune info. Ils bloquent tout. Une bataille tout du long [...]. Ils vous enfoncent. On nous a volé de partout* » (Agricultrice 3).

Portrait n° 1 – Agricultrice 3 en reconversion (53 ans)

Mme J. a travaillé comme agricultrice dans un élevage de vaches laitières pendant 24 ans auprès de son mari qui a repris l'exploitation de ses parents. Elle a entendu parler du dispositif par l'association « Solidarité Paysans » à qui ils ont eu recours du fait de leurs importantes difficultés financières sous la pression des banques et de la coopérative (factures impayées, vente de terres pour rembourser les prêts). La petite taille de la ferme doublée de la chute des prix du lait a fini par mettre leur exploitation en difficulté. L'arrêt de l'activité agricole a été complexifié par les beaux-parents qui y étaient opposés. Mme J. est usée physiquement par son travail. Elle souffre de troubles musculosquelettiques liés aux gestes pénibles et répétitifs. Le nourrissage des vaches l'obligeait à manœuvrer de lourds mécanismes pour distribuer les céréales, ce qui a usé ses bras et ses épaules. Sa pathologie a été reconnue comme un handicap. Elle réalise des stages dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la reconversion en Ehpad, cantine scolaire et en blanchisserie interhospitalière, mais ses problèmes de santé cumulés au manque de postes à proximité la freinent dans sa reprise d'emploi. Elle s'oriente vers une formation comme secrétaire comptable.

Ainsi, au sein d'un environnement professionnel très tendu, les problèmes de santé ou un déséquilibre de l'équipe de travail dû à une maladie, un décès ou une séparation peuvent fragiliser fortement la situation des agriculteurs et des agricultrices. Un agriculteur interviewé explique que son épuisement au travail s'est accentué avec le départ en 2012 de son associé qui a laissé des dettes dans un contexte de chute des cours du lait. Les accidents de la vie peuvent aussi renvoyer à des problèmes de santé physique ou psychologique des exploitant.es, à des conflits familiaux et ou professionnels, que ce soit avec les parents au moment de la transmission de l'exploitation, qu'il s'agisse des problèmes de santé d'un membre de la famille (conjoint, parent)

qui nécessitent un temps de présence important de l'exploitant auprès de ce proche au détriment de l'exploitation comme en témoigne la situation de l'agriculteur présenté dans le portrait n° 2. Les conditions de travail peuvent donc fortement fragiliser la santé physique et psychique des personnes, ce qui amène des conséquences importantes particulièrement pour celles qui cumulent certains autres facteurs de vulnérabilité (taille et type d'exploitation, isolement social et géographique, événements biographiques).

Portrait n° 2 – Agriculteur 9 en reconversion (56 ans)

La reprise en 1990 de l'exploitation des vaches laitières de ses parents était pour Mr R. comme une évidence. Il a arrêté sa scolarité en 4^{ième} au collège puis a fait un Brevet d'études professionnelles (BEP) agricole en 3 ans. Il trouve que cela a toujours été difficile depuis la reprise de l'exploitation avec des cours agricoles en chute et l'augmentation des contrôles et des contraintes liées à la production. Mr R. connaît des problèmes de santé, notamment depuis 2014 (cardiaques comme son père), et son épouse fait un AVC en 2016. Ils ont tous deux trois enfants. Mr R. rend compte d'un épuisement professionnel important couplé à des problèmes de santé invalidants pour lui-même et son épouse (se déplace en fauteuil roulant et est suivie à la MDPH). Les difficultés de santé du couple rendent la reconversion professionnelle difficile (nombreux examens de santé, interventions chirurgicales, reconnaissance de statut de travailleur handicapé, etc.).

2.2. Dimensions spatiales et effets de lieu au sein des processus de fragilisation

Les situations rencontrées montrent dans quelles mesures les caractéristiques des lieux de vie peuvent aussi interagir avec les autres dimensions et participer à renforcer les vulnérabilités et les difficultés des personnes. Par exemple, l'interpénétration de la vie professionnelle et de la vie familiale, souvent présentée comme

un facteur fragilisant⁴⁴, comporte une dimension spatiale. En effet, la fusion entre identité professionnelle et identité personnelle est renforcée par le fait que les agriculteurs et les agricultrices habitent la plupart du temps sur le lieu de l'exploitation. Cette particularité complique la prise de distance nécessaire avec le milieu de travail, particulièrement au sein des situations d'épuisement et de difficulté économique.

Par ailleurs, les évolutions structurelles de la profession agricole (agrandissement des exploitations, diminution du nombre d'exploitant.es, technicisation, surcharge de travail) participent à isoler les agriculteurs et les agricultrices : « *De manière naturelle, il y a une entraide entre eux sur des tâches qu'ils ne peuvent pas faire tout seuls – par exemple en cas de vêlage difficile, on appelle les voisins. Malheureusement avec l'évolution de l'agriculture et des techniques, ils ont de moins en moins de temps pour se voir – ils courent partout – ils n'ont pas le temps de se parler* » (Cadre 6).

De la même manière, ce processus d'isolement comporte une dimension spatiale dans la mesure où l'agrandissement des exploitations doublé de son corollaire qu'est le départ en masse des exploitants fait que certain.es se retrouvent plus souvent seul.es et géographiquement éloigné.es des autres exploitations. M^{me} J. (portrait n° 1) témoigne du départ de ses voisins et de son isolement social et géographique progressif : « *Y a plus que nous ici, avant il y avait une dizaine d'agriculteurs [...] il faut toujours être plus gros* » (Agricultrice 3). Cet isolement ne doit cependant pas être généralisé à l'ensemble des agriculteurs et agricultrices⁴⁵. Il doit plutôt être lu comme un facteur de fragilisation supplémentaire lorsqu'il se combine avec d'autres difficultés et/ou

⁴⁴ Lucie Chartier, *op. cit.*

⁴⁵ « Il faut en effet rappeler ici que le groupe social des agriculteurs est à l'inverse plutôt marqué par un engagement plus fort dans la vie sociale (associations, syndicats, partis, mandat électif local...), malgré une érosion ces dernières années » (Eugénie Terrier, Yvette Molina et Maëlle Moalic-Minnaert, *L'accompagnement des agriculteurs en difficulté sociale. Recherche à partir d'un dispositif expérimental d'aide à la reconversion professionnelle dans le Finistère*, Rapport de recherche, Centre de recherche ASKORIA, avril 2019, p. 21, https://www.askoria.eu/images/Centre-de-Recherche/CD29_Accompmt-agriculteur_difficulte_Rapport_Avril2019.pdf). Voir aussi Céline Laisney, *op. cit.*

comme un effet de la situation de difficulté. C'est par exemple le cas de cette autre agricultrice qui, à la suite d'un cumul de difficultés économiques de l'exploitation laitière et de difficultés familiales et de santé (alcoolisme) s'est progressivement isolée : « *J'ai pas trop de contacts. C'est compliqué. J'ai mes animaux [pleurs]* » (Agricultrice 4).

Autre effet de lieu situé à une échelle différente, le marché de l'emploi local principalement constitué d'usines agroalimentaires est présenté par les agriculteurs et les agricultrices rencontrés comme un facteur limitant et peu encourageant, de leur point de vue, pour se tourner vers une démarche de reconversion professionnelle. Beaucoup savent que leur avenir en dehors de la ferme a de fortes chances de les amener à devenir ouvrier à la chaîne dans l'agroalimentaire, un des premiers employeurs dans le département : « *Il n'y a que de l'agroalimentaire, c'est compliqué pour moi. C'est affolant. [...] Il y a plein de choses, mais, à terme, il n'y a pas assez d'emploi ici – ce n'est pas eux qui sont responsables de la situation – c'est au niveau géographique* » (Agricultrice 3).

L'expérience d'une autre agricultrice (Portrait n°3) montre que l'environnement local et professionnel est plus ou moins soutenant selon les projets des individus. Celle-ci est très en colère contre la chambre d'agriculture qui, selon elle, n'a pas cru en son projet de ferme horticole biologique : « *les petits paysans, on n'est pas du tout soutenu par la chambre d'agriculture, il n'y a aucun soutien pour les petits* » (Agricultrice 5). Une cadre interrogée considère d'ailleurs ces jeunes néo-ruraux comme des utopistes : « *Ils se sont inscrits dans des activités agricoles modèle bio et raisonné mais n'ont pas forcément de compétences et pas d'idées de gestion et qui se foutent dans une merde. Je les assimile un peu à la population des artistes – des gens qui vivent leurs rêves, dans l'utopie de ce monde un peu idéalisé* » (Cadre 1). Cette expérience confirme que sur certains territoires perdure une non-reconnaissance des initiatives considérées comme « marginales », ce qui, de fait, participe à la mise en difficulté de ces jeunes ruraux⁴⁶.

⁴⁶ Hélène Tallon et al., *L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux*, Rapport final, ONPES, novembre 2015, https://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=2886.

Portrait n° 3 – Agricultrice 5 en reconversion (36 ans)

Mme K. est, au moment de l'entretien, en chantier d'insertion. Après avoir réalisé des études en STAPS, Mme K. a souhaité se reconvertir comme horticultrice dans la production biologique de fleurs. Elle travaillait seule sur l'exploitation, a dû investir dans des serres et faisait plusieurs marchés par semaine. Plusieurs tempêtes ont détruit ses serres et elle ne pouvait plus payer les charges. Elle explique qu'elle vivait dans la « pampa », très mal desservie, et qu'elle a été beaucoup critiquée par les habitants des alentours qui n'ont pas les « mêmes idéaux ». Mme K. vivait dans une vieille longère non rénovée qui appartenait à son père. Le décès de son ex-conjoint et de ses grands-parents l'ont beaucoup affectée. De difficulté en difficulté, elle dit avoir fini par baisser les bras et tenter de mettre fin à ses jours. Elle est en colère contre la MSA et la Chambre qui n'ont pas cru en son projet et dont elle considère n'avoir reçu aucun soutien pour son installation. Elle salue l'action du consultant de l'expérimentation, de l'association de soutien aux paysans et du chantier d'insertion qui, selon ses mots, la « sauve ».

2.3. Le poids des normes sociales locales

Les témoignages de certain.es agriculteurs et agricultrices rencontré.es montrent l'importance des soutiens familiaux et locaux lorsqu'ils.elles se retrouvent en difficulté. Certain.es sont par exemple aidé.es par leurs enfants dans leurs démarches administratives, d'accès au logement, etc. D'autres reçoivent le soutien d'une association locale d'aide aux paysans. Cependant, il apparaît aussi que cet environnement familial et social peut être source d'une forte pression qui vient se surajouter aux autres difficultés. Par exemple, la transmission intergénérationnelle de la ferme et parfois le contrôle familial qui y est associé mettent une pression sur les épaules des agriculteurs et des agricultrices. Une agricultrice raconte qu'elle et son mari avaient « *la boule au*

ventre » quand un camion de bovins partait, car les « *beaux-parents vivaient à côté* » : « *on en était malade [...] ils ne supportaient pas qu'on vende des bêtes* » (Agricultrice 3). Une psychologue interviewée pendant l'enquête observe qu'il y a « *beaucoup de conflits au sein des familles. [...] Les parents à proximité, c'est compliqué. Ils contrôlent, ils laissent l'exploitation mais veulent avoir un droit de regard dessus. C'est souvent invivable* » (Intervenante 5).

Par ailleurs, le milieu rural est souvent présenté par les personnes interviewées comme un environnement plus normatif qu'en ville où le contrôle social serait plus prégnant : « *là où j'habite, beaucoup de familles n'ont pas les mêmes idéaux, j'ai été beaucoup critiquée* » (Agricultrice 5). La pression sociale et familiale peut ainsi être redoublée par l'interconnaissance plus forte en milieu rural : « *On est sur un territoire breton rural – tout le monde regarde tout le monde – tout le monde épie tout le monde – ce n'est pas comme en ville* » (Agricultrice 3).

À cause de la peur du regard des autres, certain.es agriculteurs et agricultrices évitent de se rendre dans des lieux comme le service social de la mairie dont la proximité est associée à un problème de visibilité et d'interconnaissance « *Et à la mairie aussi – mais quand vous êtes dans le milieu des services sociaux – vous ne voulez pas étaler sur le lieu où vous vivez, vous ne voulez parler de vos problèmes, vous avez envie d'une certaine discrétion, c'est déjà pas simple à gérer* » (Agricultrice 3). De la même manière, un bénévole de l'association « Solidarité Paysans » observe que « *personne ne vient à la permanence à la salle municipale par peur d'être vu, ils appellent plus tard [...] l'agriculteur, c'est quelqu'un de fier, ça se sait car c'est un petit monde* » (Intervenant 9).

En lien avec la prédominance de l'idéologie de l'entreprenariat très présente dans le monde agricole (valorisation des réussites individuelles) et le sentiment de redevabilité envers sa famille et ses ancêtres, les agriculteurs et agricultrices s'attribuent souvent l'échec de leur situation dans la responsabilité et la honte. Voici comment une agricultrice s'exprime à ce sujet : « *Il faut trimer et s'il y a souffrance, on n'en parle pas. [...] on fait le dos rond* » (Agricultrice 1). Cette même agricultrice qui a souffert du regard

des autres se justifie pendant l'entretien comme si elle se sentait à nouveau responsabilisée et culpabilisée par la question sur ses difficultés : « *On avait 24 ans d'expérience [...] quelque part on n'est pas fautif vu le prix du lait, mais tout le monde ne pense pas comme ça* » (Agricultrice 1).

Ainsi, les agriculteurs et les agricultrices, même s'ils ont conscience des effets des environnements sur leur situation, ont tendance à fortement se responsabiliser, ce qui les empêche de se sentir légitimes pour aller demander de l'aide. La culpabilité se mêle souvent à d'autres sentiments comme l'incompréhension, la méfiance, le sentiment d'injustice, la désillusion, la colère, la résignation... autant de réactions que les intervenant.es ont à appréhender.

Les personnes interrogées parlent cependant d'une évolution vers une acceptabilité plus affirmée de la possibilité d'être en difficulté lorsqu'on est agriculteur. Les jeunes agriculteurs et agricultrices seraient plus enclin.es à parler de leurs difficultés. Par ailleurs, la médiatisation autour de la crise agricole, du suicide des agriculteurs et plus globalement sur la question de l'épuisement professionnel aident à délier les langues. Cependant malgré cette évolution des contextes socio-culturels et des représentations sociales, cette acceptabilité sociale de la difficulté économique dans le milieu agricole n'est pas généralisée à tous les types de difficulté (Partie 3).

2.4. Des rapports aux services d'aide fortement déterminés par les représentations sociales et les expériences vécues

Des dispositifs et des politiques sont mises en place par les institutions, qu'elles soient nationales, locales, du monde agricole ou hors monde agricole, afin de tenter d'élaborer des solutions en réponse aux difficultés des agriculteurs et des agricultrices. Les observations et les analyses ont montré plusieurs enjeux liés à l'accompagnement des exploitant.es agricoles : il existe des dispositifs d'aide, mais ils ne sont pas toujours bien connus, accessibles ou articulés entre eux ; le recours ou le non-recours à

ces dispositifs est fortement déterminé par les représentations des personnes sur les différentes institutions.

Des conseiller.es de la chambre d'agriculture sont missionné.es spécifiquement pour accompagner les agriculteurs en difficulté. Même si ces intervenant.es proposent un accompagnement professionnel lié au fonctionnement de l'exploitation, les discussions avec les agriculteurs et les agricultrices vont au-delà. Le vice-président explique que la chambre d'agriculture fait en quelque sorte un peu d'accompagnement social *« même si ce n'est pas véritablement inscrit dans les missions. Tous les salariés font un peu de social, ça déborde toujours un petit peu »* (Élu 2).

Le service des interventions sociales de la MSA accompagne les exploitant.es agricoles pour leur permettre d'accéder à leurs droits dans les différentes dimensions de leur vie (retraite, santé, famille, aides sociales, etc.). À la suite de la prise de conscience liée à la vague de suicides en 2009, la MSA a également développé une politique de prévention des risques psycho-sociaux et suicidaires. Le manque de disponibilité des intervenant.es ou la difficulté à repérer le service compétent de la MSA est exprimé par certains agriculteurset agricultrices rencontré.es : *« À la MSA, c'est compliqué d'avoir quelqu'un et de savoir à qui s'adresser »* (Agricultrice 1) ; *« La MSA n'est pas accessible [...] on n'arrive pas à les avoir au téléphone, il faut avoir internet mais je n'ai pas internet »* (Agricultrice 5). La fermeture des permanences de la MSA et l'éloignement géographique sont évoqués par une agricultrice comme un frein pour aller vers cet organisme en cas de difficulté : *« les gens iront plus facilement vers la chambre et les associations – à la MSA il y a des services mais il y a de moins en moins de permanences des assistantes sociales »* (Agricultrice 3).

Même si les agriculteurs et agricultrices en difficulté peuvent percevoir le RSA, les services sociaux du Conseil départemental ne sont pas très bien repérés. Les intervenant.es sociaux.ales du département (conseillères en insertion, assistantes de service social) accompagnent des agriculteurs et agricultrices dans le cadre du RSA, surtout lorsqu'une problématique familiale ou liée à l'enfance est repérée. Elles expriment d'ailleurs un manque de

compétences par rapport à la compréhension des situations des agriculteurs. Une intervenante RSA du département explique que cela n'est pas simple car les agriculteurs sont, selon elle, « *très pudiques [...] on ne dit pas ce qui se passe dans l'exploitation à n'importe qui* » (Intervenante 6). Elle a recours à la MSA et/ou à l'association « Solidarité Paysans » quand elle doit les accompagner, mais elle évoque sa difficulté à joindre ses collègues de la MSA.

Au-delà de la honte sociale (partie 2), la méconnaissance des aides sociales est également évoquée comme une cause de non-recours par les acteurs rencontrés : « *Les agriculteurs sont très au fait sur le montage des dossiers pour avoir des aides agricoles. Par contre, sur les aides sociales – ils ont une méconnaissance totale que ça soit la MSA, l'État, les aides au répit, les aides au logement* » (Élu 2). Par ailleurs, les représentations agissent sur la décision de contacter tel ou tel organisme. Certaines institutions suscitent scepticisme, méfiance, voire colère. Par exemple, la chambre d'agriculture est fortement critiquée par certains agriculteurs et agricultrices qui considèrent qu'elle est contrôlée par le syndicat FNSEA⁴⁷ plutôt orienté vers la défense d'un modèle agricole productiviste : « *La FNSEA, ils sont responsables. On a rendu notre carte. Ils ont défendu les intérêts des industriels* » (Agricultrice 3). L'enquête montre que les agriculteurs et agricultrices se tournent assez rarement vers la MSA en cas de difficulté en lien avec des représentations plutôt négatives vis-à-vis de cet organisme associé au prélèvement des cotisations. Pour bon nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, la MSA joue un rôle ambigu : celui d'un créancier qui appelle des cotisations et va jusqu'à assigner en justice pour défaut de paiement avant d'être un organisme prestataire de service social. Il existe donc bien des possibilités et des initiatives du côté des institutions publiques pour aider les agriculteurs et les agricultrices qui se retrouvent en difficulté. Cependant, l'enquête montre que ces aides ne sont pas toujours reconnues ou accessibles, ce qui engendre du non-recours et donc une aggravation des situations.

⁴⁷ Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

L'association « Solidarité Paysans » est en revanche régulièrement nommée par les enquêtés.es comme un soutien de confiance, neutre et indépendant, qualités importantes au regard de ce qui a été dit sur la peur du jugement : « *Solidarité paysans, ils sont venus nous voir, ils nous ont accompagné au tribunal, ils ont été vachement bien* » (Agricultrice 4). Sur le territoire, l'association met en œuvre un accompagnement individuel basé sur une démarche volontaire de la personne. Elle mobilise conjointement les différents dispositifs – sociaux, réglementaires et judiciaires – ainsi que les acteurs compétents susceptibles de contribuer au règlement des difficultés. Elle joue aussi un rôle de médiation pour « *faire diminuer l'agressivité et avoir un climat plus apaisé. [...] Rompre l'isolement est une des missions essentielles de Solidarité Paysans* » (Intervenant 9) et de tiers de confiance, qui recrée du lien entre les personnes et les services sociaux de la MSA⁴⁸.

Une donnée importante est mise en avant par plusieurs enquêtés : c'est parfois davantage la relation de confiance établie avec une personne qui prime dans le choix de l'interlocuteur plutôt que le type d'organisme : « *Cela dépend du degré de confiance – peut être le banquier, la coopérative, la MSA, c'est très divers* » (Intervenant 1). Cette idée est confortée par l'analyse des expériences vécues par les agriculteurs et les agricultrices de l'accompagnement dans le cadre du dispositif expérimental de reconversion professionnelle. L'accompagnement du consultant du cabinet a été très apprécié par les agriculteurs et agricultrices qui ont exprimé une parole unanime lors des entretiens sur la qualité de la relation établie. Par ailleurs, le fait d'avoir un interlocuteur unique, le même pendant tout l'accompagnement, a été relevé comme un élément facilitant pour la mise en place de cette relation de confiance. « *Au fur et à mesure des discussions avec M^r X. cela m'a mise en confiance. Il m'a donné confiance, m'a fait bouger, j'ai senti que je n'étais pas abandonnée* » (Agricultrice 5). La « *manière d'être* » de l'intervenant du cabinet est souvent mise en avant par les agriculteurs et agricultrices : « *On a un super accompagnement, c'est agréable. Le mec est vachement abordable. Il*

⁴⁸ Lucie Chartier, *op. cit.*

s'intéresse au projet. Il a tout le temps le sourire. Si tout le monde pouvait être comme lui, ça serait génial. Je peux l'appeler. Il bouge. Être suivi pas des gens comme ça, c'est vachement agréable » (Agriculteur 7).

Les personnes accompagnées nomment l'intervenant comme un « *coach* » ou comme un « *guide* » vers des démarches et des mondes qu'ils connaissent peu. Elles saluent aussi le fait que l'accompagnement proposé a permis de se pencher sur leurs compétences et leurs appétences dans une vraie logique de définition d'un projet professionnel personnalisé. Beaucoup pensent, que sans cet accompagnement, ils se seraient retrouvés là où il y a du travail : « *Sans l'expérimentation je serais allé bosser à l'usine* » (Agriculteur 7). La comparaison est parfois faite avec Pôle emploi qui, à l'inverse, est perçu comme un organisme qui a tendance à proposer aux personnes des postes vacants à proximité ne correspondant pas toujours à leur projet professionnel et de vie : « *Pôle emploi, ils amènent plutôt dans des boulots style usine, et tout ça, ils casent un peu partout* » (Agricultrice 1).

Ainsi, l'accompagnement proposé par le dispositif expérimental a été quasi totalement individuel. Une seule réunion collective au démarrage de l'expérimentation a pu être organisée. Le professionnel consultant explique que la dispersion géographique des personnes accompagnées a représenté une contrainte pour la mise en œuvre du dispositif, particulièrement pour mettre en place un accompagnement plus collectif : « *on est vraiment sur de l'individuel* » (Intervenant 2). Or, même si la peur du jugement constitue souvent un frein dans la mise en place d'actions collectives en milieu rural⁴⁹, il apparaît que plusieurs agriculteurs et agricultrices interviewé.es regrettent que le dispositif n'ait pas proposé davantage de réunions collectives afin de sortir de leur isolement et avoir des nouvelles des autres personnes accompagnées. Ainsi, la question du rapport à l'accompagnement collectif semble beaucoup dépendre de la manière dont est catégorisé le dispositif

⁴⁹ La MSA a mis en place en 2009 des groupes de parole à la suite des vagues de suicide et « *ça avait complètement foiré, personne n'était venu [...] Des agriculteurs qui ne se déplacent jamais. Ils ne veulent pas être vus dans des groupes de parole* » (Cadre).

ou l'institution au sein des représentations sociales locales. Ici, le dispositif expérimental, en affichant davantage la dynamique de reconversion professionnelle plutôt que l'aide aux agriculteurs en difficulté, ainsi que la mixité sociale du groupe ont sans doute constitué des ingrédients de « déstigmatisation », favorisant ainsi le recours des personnes à cet accompagnement, et leur capacité à y être associées.

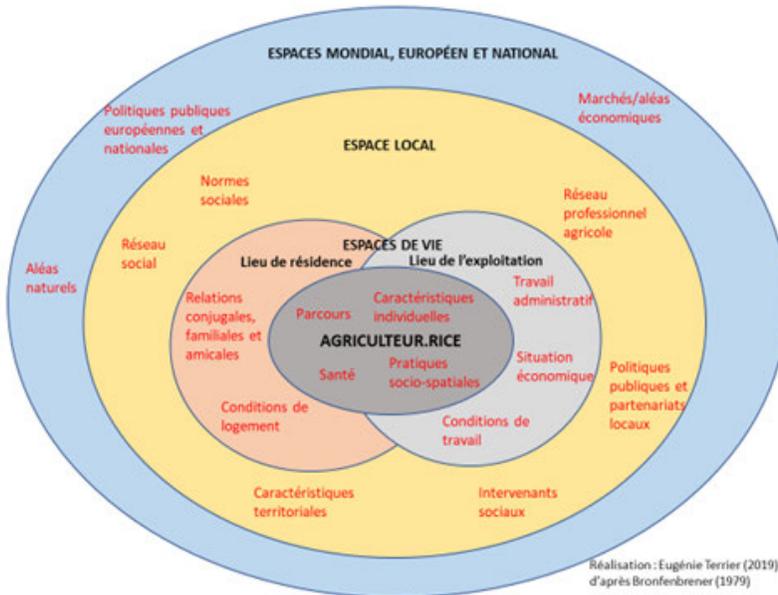
Malgré les retours positifs des agriculteurs et des agricultrices vis-à-vis de l'accompagnement réalisé par le consultant, ce soutien individuel plutôt intensif pose question à certains acteurs du COPIL vis-à-vis de la capacité des institutions à pouvoir généraliser le même niveau d'accompagnement dans un système contraint par la question des moyens. Une personne interviewée parle de bases faussées dans cette première expérimentation : « *Les personnes concernées étaient très peu nombreuses. Donc c'est très cocooning, on met les gens sous cloche mais est-ce généralisable ?* » (Cadre 3).

Les différents témoignages et histoires de vie montrent dans quelle mesure les situations de difficulté sont le résultat d'une combinaison de différentes variables qui « font système », d'ordre individuel, familial, social, et se situent à différentes échelles – individuelle, au domicile et sur l'exploitation, au sein du territoire de vie (espace local) et aux échelons plus vastes (régional, national, européen et mondial) (voir la figure n° 1). On observe que ces écosystèmes macro-économiques, professionnels, familiaux et locaux mettent à l'épreuve les ressources des personnes plus ou moins dotées en capacités pour être en mesure de se prémunir et de s'adapter à ces aléas contextuels. Par exemple, les éleveurs et éleveuses de vaches laitières, particulièrement ceux et celles ayant hérité de petites exploitations représentent une catégorie d'agriculteurs et agricultrices particulièrement vulnérables en lien avec la combinaison de spécificités liées au métier et aux effets de la crise du lait. Comme l'exprime cette agricultrice, « *le prix du lait est le même pour tout le monde* », cependant la ferme reçue en héritage sera déterminante : « *C'est différent d'une ferme à l'autre – ça dépend de ce que vous avez reçu en*

héritage » (Agricultrice 3). Par-delà les inégalités sociales, les effets des contextes seront plus ou moins impactants selon l'état de santé de la personne, lui-même déterminé par sa trajectoire de vie (ex : longue période de travail épuisant), les événements biographiques (ex : départ de l'associé) et les effets des contextes.

Figure 1

Analyse écosystémique des situations sociales des agriculteurs



Par ailleurs, l'environnement rural constitue un facteur supplémentaire de fragilisation en lien avec ses caractéristiques socio-géographiques (départ des exploitant.es et isolement des personnes, marché de l'emploi moins diversifié, poids des normes sociales locales, contrôle social et non-recours). La partie qui suit s'intéresse aux manières dont les politiques publiques locales et les intervenant.es appréhendent ces situations, et contribuent, d'une certaine manière, à la construction des normes sociales locales.

3. Une action partenariale entre prise en compte des environnements et responsabilisation des individus

3.1. Une approche différenciée de la catégorie « agriculteur en difficulté » selon les types d'acteurs

L'observation de cette expérimentation a donné l'opportunité d'analyser les modes de positionnement des élu.es et des intervenant.es par rapport aux situations de difficulté des agriculteurs et des agricultrices. Les manières de présenter et de définir ces situations pendant les entretiens, les échanges lors des réunions et les décisions prises sont autant de révélateurs des représentations sociales et des intérêts différenciés selon les acteurs concernés, eux-mêmes pris dans des systèmes de contraintes.

Il apparaît que pour la majorité des acteurs interviewés, la catégorie des « agriculteurs en difficulté » renvoie prioritairement aux difficultés économiques de l'exploitation (voir la figure n° 2) ainsi qu'aux difficultés financières qu'elles peuvent engendrer pour répondre aux besoins du ménage et de la famille : « *pour certains c'est compliqué de mettre de l'essence [...] Les agriculteurs ont un problème de rentabilité. Au vu du travail horaire, ils ne gagnent pas tant que ça* » (Intervenant 2). Néanmoins, pour définir la catégorie des « agriculteurs en difficulté », les personnes interviewées répondent aussi par l'idée que la question est très vaste et qu'elle recouvre une grande diversité de situations. Les acteurs rencontrés citent une variété de dimensions qui font écho aux analyses scientifiques (partie 1) en caractérisant le groupe des « agriculteurs en difficulté » à partir des difficultés financières, la honte de se montrer en difficulté, l'épuisement professionnel, l'isolement social et géographique, les problèmes de santé et les problèmes familiaux, etc. (voir la figure n° 2). Apparaît cependant un type de difficulté moins présent dans les travaux scientifiques, car correspondant à un phénomène plus récent, celui des effets d'une image sociale négative dont les agriculteurs et agricultrices souffriraient. Un élu parle « *d'agriculture bashing* » qui associe les agriculteurs et les agricultrices à des « *pollueurs productivistes* »

(Élu 1) : « *Malheureusement, on montre tous les agriculteurs comme des pollueurs. C'est le poids de toutes ces choses...* » (Agricultrice 3).

Figure 2

Occurrences des éléments évoqués en réponse aux questions « **Selon vous, que désigne le groupe "agriculteurs en difficulté" ? Qui sont ces agriculteurs ? Quelles sont leurs difficultés ?** »

Les agriculteurs en difficulté ?																				
Difficulté économique																				
Difficulté : sujet tabou																				
Epuisement professionnel																				
Beaucoup d'heures, peu de salaire																				
Crise du lait																				
Isolément social et géographique																				
Problèmes de santé																				
Image sociale négative																				
Problèmes familiaux																				

Source : Enquête Recherche sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, 2018-2019

Lecture : Chaque colonne correspond à un entretien. Le code couleur est en lien avec le type d'acteur interviewé. Vert : agriculteur.trice ; Bleu : élu.e ; Orange : cadre ; Jaune : intervenant.e. Chaque case remplie signifie que la personne interviewée a mentionné cette idée (occurrence).

Il apparaît qu'au sein de l'expérimentation, la définition des critères d'entrée et l'usage de la catégorie « agriculteurs en difficulté » ont suscité beaucoup de débats entre les partenaires. En effet, la définition de cette catégorie comporte plusieurs enjeux dont celui de pouvoir préciser le « public-cible » du dispositif mis en place. Pour les représentant.es du monde agricole présent.es au sein du partenariat, l'expérimentation s'adresse plus particulièrement aux agriculteurs et agricultrices qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de reconversion professionnelle sans mettre trop en avant le sujet des difficultés, considéré comme trop stigmatisant pour les personnes et pour la profession. Pour les représentant.es des services sociaux du département, ce dispositif s'adresse prioritairement aux agriculteurs et agricultrices en difficulté sociale : « *Nous on est dans une vision très intérêt*

général. On est là d'abord pour aider les gens qui en ont le plus besoin, qui ont de vraies difficultés financières, de vraies difficultés sociales » (Cadre 1). Ainsi les représentant.es du monde agricole mettent plutôt le focus sur la nécessité d'une sécurisation financière dans le cadre de la reconversion professionnelle alors que les représentant.es des services sociaux du département mettent en avant la nécessité de prévoir en supplément un accompagnement social par des travailleurs sociaux, ce qui n'est finalement pas retenu au lancement de l'expérimentation.

3.2. Des logiques d'action centrées sur l'activation des individus et l'injonction à la mobilité

Même si les différents partenaires présents autour de la table n'ont pas nécessairement la même vision de la question des difficultés dans le monde agricole et que la majorité des personnes interviewées ont conscience du poids des contextes (mondialisation, évolution du système agricole, milieu rural, etc.) sur les situations des agriculteurs et des agricultrices, c'est pourtant souvent l'argument de la responsabilité individuelle qui finit par prévaloir lorsqu'il s'agit de décider de la sortie du dispositif, décision qui a concerné trois agriculteurs et agricultrices impliqués dans l'expérimentation⁵⁰.

Le niveau de « mobilisation » des personnes vis-à-vis des propositions (formations, stages, etc.) faites par l'intervenant du cabinet était ainsi évalué par le collectif d'acteurs lors des réunions du COPIL du dispositif. Pour les acteurs du monde de l'insertion professionnelle, du cabinet, et de pôle emploi, la terminologie du secteur des ressources humaines est mobilisée : lorsque la personne ne répond pas favorablement aux propositions de l'intervenant, il s'agit d'un « *manque de disponibilité* ». Cette dénomination renvoie à la fois à la disponibilité en temps, mais aussi en termes de disponibilité mentale, c'est-à-dire de capacité

⁵⁰ Le bilan de l'expérimentation montre que huit personnes ont trouvé un CDI (contrat à durée indéterminée), CDD (contrat à durée déterminée) ou un contrat en chantier d'insertion ; les autres étant soit encore en formation ou ont été sorties du dispositif.

à se mobiliser. Lorsque l'intervenant du cabinet parle d'une agricultrice qui ne se rend pas aux rendez-vous fixés avec la boîte d'Interim, il explique « *qu'elle est bloquée dans un système. Il n'y a pas assez d'action de son côté. Elle a un problème de disponibilité. C'est un problème qu'on rencontre assez facilement, la disponibilité* » (Intervenant 2).

Si les personnes ne répondent pas positivement aux propositions de l'intervenant, la logique de suspicion à leur égard est très présente et l'étiquette de « profiteur » du système leur est assez rapidement assignée par certains membres du COPIL : « Parmi les agriculteurs, *c'est comme partout, il y a de tout [...] Il faut qu'on soit vigilant et intransigeant par rapport à ça. À partir du moment où les gens ne font pas, on les sort* » (Élu 1) ; « *M^r X. n'a pas fait d'efforts, il a voulu profiter du système* » (Cadre 6). Un autre agriculteur, également sorti du dispositif pour « manque de mobilisation », est considéré par un élu comme une personne qui manque de volonté. Pendant l'entretien, il apparaît que cet agriculteur est en situation d'épuisement physique et psychique à la suite de la vente et au départ de tout son cheptel de vaches laitières à l'abattoir.

Par ailleurs, les observations et analyses mettent en évidence une géométrie variable de l'acceptabilité sociale des différents types de difficulté. Certaines difficultés sont en adéquation avec les grilles de lecture des institutions et sont donc reconnues et perçues comme légitimes, comme les problèmes de mobilité en milieu rural, les problèmes de santé physique, les difficultés économiques de l'exploitation. En revanche, les blocages d'ordre plus personnels – psychologiques (dépression avec addictions), familiaux (garde d'enfants, aidant familial) – font moins l'unanimité entre les partenaires quand il s'agit de repérer les freins à la reconversion.

Dans les situations d'impasse, certains acteurs du COPIL, particulièrement ceux issus du monde agricole, ont tendance à faire porter la cause sur les personnes avec un jugement moral fort plutôt que de remettre en question le fonctionnement du dispositif d'accompagnement ou les effets liés aux contextes. Au moment de son lancement, l'expérimentation fait l'objet de

polémiques au sein du milieu agricole local. L'association « Solidarité Paysans » a dénoncé le fait que ce dispositif proposait aux agriculteurs et agricultrices en difficulté de se reconverter et donc de quitter le milieu agricole plutôt que de faire évoluer le système agricole qui met en difficulté les plus petites exploitations. Ce positionnement lui a valu de ne pas être invitée au sein du COPIL partenarial alors que cette association fait partie des acteurs principaux du territoire engagés dans l'accompagnement des agriculteurs et des agricultrices en difficulté.

Par ailleurs, la représentante des services sociaux du département observe que l'intervenant du cabinet est moins à l'aise avec les personnes en grande difficulté sociale, celles qui cumulent les problèmes : « *Je l'ai senti beaucoup plus en difficulté sur les situations en problématique social [...] d'ailleurs on voit bien que dans les échecs, ce sont d'ailleurs des allocataires du RSA – c'est parce que, cette partie-là, ils ne savent pas la faire* » (Cadre 1). Lui-même fait état de cette limite en expliquant qu'il ne peut pas lever les freins d'ordre plus personnel : « *il n'y avait pas d'action, pas de motivation, aucune prise sur lui [...] on les accompagne vers l'emploi mais on ne peut pas régler leurs difficultés personnelles* » (Intervenant 2).

Cependant, même si le regard porté par les représentant.es des services sociaux est plus nuancé sur ces situations, il apparaît que les référentiels d'activation et de contractualisation, inhérents au fonctionnement du dispositif RSA, restent de mise, ce qui, sans doute, explique en partie le fait qu'ils.elles ne se soient pas opposé.es aux décisions de sortie du dispositif expérimental des agriculteurs et agricultrices concerné.es. Le bilan de l'expérimentation dont la première version a été écrite par les représentant.es du département confirme cette approche fondée sur la logique d'engagement et de mobilisation des personnes :

Afin de bien délimiter les objectifs de l'accompagnement et les contreparties attendues au versement de l'allocation, il semble nécessaire d'enrichir le contenu du contrat d'engagement des participant.e.s. [...] Par ailleurs, il convient de préciser les conditions d'arrêt du versement de l'allocation complémentaire en cas de défaut de mobilisation.⁵¹

⁵¹ Bilan de l'expérimentation, 2018.

Par ailleurs, il apparaît que la contrainte financière du dispositif vient accélérer les décisions de « radiation » prises dans le cadre du COPIL de l'expérimentation, ce qui montre le poids du facteur financier et des moyens alloués sur le niveau de « tolérance » vis-à-vis des attitudes jugées comme non conformes avec les normes en vigueur. L'obligation de résultats que se sont donnés plusieurs acteurs du partenariat afin de convaincre les financeurs (l'État) de prolonger et de déployer le dispositif d'aide à la reconversion professionnelle des exploitant.es agricoles met également de la pression sur l'intervenant et les personnes accompagnées : « *L'objectif, c'est que ça marche, il y a une volonté d'avoir du résultat sur ce premier groupe* » (Intervenant 2). Plusieurs agriculteurs ont été mis en difficulté par le dispositif qui vise un « reclassement durable et rapide des bénéficiaires vers l'emploi⁵² ». Un agriculteur (sorti du dispositif) raconte qu'il aurait souhaité un peu de répit avant de s'engager aussi rapidement dans une démarche de reconversion ainsi qu'une aide pour organiser son dossier administratif de cessation d'activité. Catherine Negroni a travaillé sur cette question de la temporalité et des déterminants psychologiques du processus de reconversion. Elle assimile la reconversion professionnelle à un cheminement, un processus qui ne se résume pas à la définition d'un projet professionnel mais à un « temps de négociation avec soi », nécessitant « une pacification de la situation vécue. Lorsque l'individu est submergé par un vécu pesant, il n'est pas en capacité d'agir⁵³ ».

On observe que la mise en place de solutions dans un univers contraint amène les acteurs à avoir parfois des lectures simplifiées des situations complexes. Dans l'évaluation des situations, chacun a tendance à mobiliser sa grille de lecture et sa boîte à outils, son référentiel du moment. La professionnelle de Pôle emploi explique que « *dans l'accompagnement individualisé [du cabinet], on voit qu'il y a souvent un problème de disponibilité des personnes,*

⁵² Bilan de l'expérimentation, 2018.

⁵³ Catherine Negroni, « La reconversion professionnelle volontaire : d'une bifurcation professionnelle à une bifurcation biographique », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 119, 2005, p. 329.

souvent lié à un problème de mobilité. Alors je pense qu'on devrait passer à des entretiens par mail ou par visioconférence. On fait beaucoup ça à Pôle emploi et ça marche très bien » (Cadre 3). Ici, le manque de mobilisation est compris comme un effet des « problèmes de mobilité » et il est proposé une solution technique. C'est également une proposition d'aide à la mobilité qui est proposée à une agricultrice qui, n'ayant pas le permis, ne peut se rendre aux rendez-vous proposés par l'intervenant du cabinet. Or, la solution de prêt de scooter proposée par les membres du COPIL n'a pas permis de débloquer la situation. L'agricultrice ne s'est pas rendue à son rendez-vous – le COPIL a considéré que les nouveaux freins évoqués, comme par exemple l'aide au père malade, devenaient des « prétextes » et des « excuses » : « *des gens qui n'ont pas trop envie de faire des formations et qui avaient toujours une excuse comme l'absence de permis, la fatigue [...] S'il y avait un système pour s'occuper de son père, elle aurait d'autres excuses* » (Cadre 6). Le COPIL a décidé de la sortir du dispositif tout en prévoyant un accompagnement par les travailleurs sociaux du département. L'entretien avec cette agricultrice a montré que la difficulté de mobilité n'était pas suffisante pour expliquer l'incapacité de cette personne à se rendre sur les lieux de rendez-vous proposés par l'intervenant. Sa situation d'aidante vis-à-vis de son père très malade, sa dépression et ses problèmes d'alcool se cumulent pour cette agricultrice. Elle explique pourquoi elle considère qu'elle ne peut pas laisser son père seul malgré l'intervention de l'aide à domicile à qui elle ne fait pas confiance à la suite d'un oubli dans la médication : « *J'ai un père à charge. Le reste du temps, il n'y a personne. Moi, je suis là tout le temps. Je voulais être sûre que tout se passe bien. Faut tout vérifier derrière. C'est du travail à plein temps* » (Agricultrice 4).

Ainsi, les intervenant.es en milieu rural déplorent très souvent le « manque de mobilité » des personnes qui peut se transformer dans l'interprétation en « manque de mobilisation » lorsqu'elles ne cèdent pas à cette injonction. Une personne interviewée considère que les agriculteurs ne font pas assez d'efforts pour être mobiles : « *Il faut qu'ils fassent un effort de ce point de vue-là. Après,*

les agriculteurs ne sont pas très mobiles. Il faut qu'il y ait un effort de fait du côté des agriculteurs » (Cadre 3). Ce focus sur la capacité des individus à être mobile déplace ainsi le curseur vers les responsabilités individuelles.

Conclusion

L'analyse montre que les situations sociales des agriculteurs et des agricultrices rencontrés sont à la fois déterminées par des facteurs macrosociaux et économiques situés aux échelles mondiales et nationales et par des facteurs liés aux spécificités des trajectoires individuelles et des environnements locaux. On observe aussi un cumul d'injonctions sociales aux niveaux familial, professionnel et local, qui vient fragiliser davantage les personnes en consolidant leur sentiment de honte et leur non-recours aux services d'aide, deux phénomènes potentiellement renforcés par les discours et les pratiques de certains acteurs politiques et professionnels. En effet, même si les élus et les intervenant.es concèdent que les environnements peuvent avoir des effets sur les situations des personnes, les représentations sociales au sujet des « assistés » et des « profiteurs » doublées des contraintes organisationnelles et financières restent déterminantes dans les discours et les choix d'accompagnement.

Cette expérimentation nous renseigne aussi sur les manières dont les agriculteurs et les agricultrices en situation de difficulté vivent les modalités d'accompagnement qui leur sont proposées et apporte des enseignements pour l'intervention sociale en milieu rural. L'affichage du dispositif d'accompagnement non centré sur les difficultés mais plutôt sur l'idée de reconversion professionnelle ainsi que la mixité sociale des personnes concernées ont atténué l'effet stigmatisant associé à la demande d'aide. Par ailleurs, la posture du consultant a participé à mettre en place une relation de confiance saluée par les agriculteurs et les agricultrices. Cependant, il apparaît que ce même dispositif n'a pas été en mesure d'aider les personnes les plus en difficulté et qui ne répondaient pas favorablement aux propositions du consultant.

Or, plutôt que d'interroger les causes environnementales, comme par exemple les modalités du fonctionnement du dispositif expérimental ou encore les effets du modèle agricole, les causes des impasses ou des difficultés finissent par être renvoyées du côté des individus et de leurs capacités ou incapacités à faire face et se mobiliser.

L'existence même de cette expérimentation partenariale démontre une volonté des institutions et des acteurs locaux d'agir de manière collective, à l'échelon local, afin d'apporter des réponses plus concertées et efficaces aux problèmes rencontrés par les exploitant.es agricoles. Il s'agit donc là bien d'une action visant à améliorer le potentiel sinon « capacitant » au moins de protection au niveau de l'environnement des agriculteurs et des agricultrices. Cependant, même si elle a permis un certain décloisonnement interinstitutionnel et la mise en place de cette expérimentation qui a permis à plusieurs agriculteurs et agricultrices d'améliorer leurs conditions de vie, l'expérience montre que l'action partenariale locale a ses limites. En effet, l'évaluation concertée des situations demande un croisement des expertises entre domaines d'intervention – ici entre les acteurs du secteur agricole, du secteur de l'insertion sociale et de celui de l'insertion professionnelle – nécessitant ainsi un processus d'intercompréhension mutuelle et d'acculturation réciproque qui a été freiné par les différences de cultures professionnelles et par des rapports de pouvoir partenariaux asymétriques. Le Conseil départemental et l'association « Solidarité Paysans » ont peine à faire valoir leurs points de vue sur la nécessité d'améliorer l'accompagnement social des agriculteurs et des agricultrices les plus en difficulté ou encore de faire évoluer le système agricole. Cette expérience représente donc un bel exemple des tensions sociétales et politiques au sujet du positionnement des acteurs sociaux vis-à-vis de la prise en compte et de l'action sur les contextes dans l'appréhension des situations des individus. Or, les choix d'orientation, même s'ils sont souvent motivés par des considérations idéologiques et/ou déterminés par des contraintes gestionnaires

et organisationnelles, peuvent aussi s'interpréter par le fait que les acteurs vont agir là où ils ont l'impression qu'il reste encore des marges de manœuvre, c'est-à-dire davantage au niveau local ou individuel plutôt que sur les macrosystèmes qui semblent ancrés et hors d'atteinte.

Bibliographie

- Ambiaud, Éric, « Diversités du monde agricole », *Analyse. Centre d'études et de prospective*, n° 32, juin 2011, http://sg-proxy02.maaf.ate.info/IMG/pdf_analyse321106.pdf.
- Avenel, Cyprien, « Le développement social : un espace de possibles dans un contexte favorable », *VST – Vie sociale et traitements*, n° 142, 2019, p. 5-11.
- Balley, Chantal, Pierre Lenormand et Nicole Mathieu, « Territoire rural, RMI, pauvreté », *Sociétés contemporaines*, vol. 9, n° 1, 1992, p. 5375.
- Berk, Laura E. et William Lee Roberts, *Child Development*, 3rd Canadian Ed., Toronto, Pearson, 2009.
- Bordet-Gaudin, Régine, Caroline Logeais et Amandine Ulrich, « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », *Insee première*, n° 1876, octobre 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584>.
- Bronfenbrenner, Urie, *The Ecology of Human Development. Experiments by Nature and Design*, Cambridge, Harvard University Press, 1996 [1979].
- Castel, Robert et Nicolas Duvoux, *L'avenir de la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « La vie des idées », 2013.
- Célérier, Sylvie, « La belle vie désespérée des agriculteurs. Ou les limites de la mesure des risques psychosociaux liés au travail », *Études rurales*, n° 193, 2014, p. 25-44.
- Chardon, Olivier, Yves Jauneau et Joëlle Vidalenc (division Emploi), « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes », *Insee Focus*, n° 212, octobre 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>.
- Chartier, Lucie et Pierre Chevrier, « Les agriculteurs : des précaires invisibles », *Pour*, n° 225, 2015, p. 49-59.

- Deffontaines, Nicolas, « La souffrance sociale chez les agriculteurs. Quelques jalons pour une compréhension du suicide », *Études rurales*, n° 193, 2014, p. 13-24.
- Deville, Clara, « Le non-recours au RSA des exploitants agricoles. L'intégration professionnelle comme support de l'accès aux droits », *Politiques sociales et familiales*, n° 119, n° 1, 2015, p. 4150.
- Dubéchet, Patrick, « Des intervenants sociaux en milieu rural au cœur des espaces de vie et au contact de leurs habitants », *Vie sociale*, vol. 22, n° 2, 2018, p. 113131.
- Duvoux, Nicolas, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », 2009.
- Hervieu, Bertrand et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2013.
- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), France, portrait social, Édition 2019, Insee référence, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238781>.
- Ion, Jacques, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod, coll. « Santé sociale », 2005.
- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Activité, emploi et chômage en 2019 et en séries longues. Enquête emploi en continu – Insee Résultats, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4498692>.
- Jacques-Jouvenot, Dominique, « Une hypothèse inattendue à propos du suicide des éleveurs : leur rapport aux savoirs professionnels », *Études rurales*, n° 193, 2014, p. 4560.
- Jaeger, Marcel, « Crise du travail social et territoires : quelques pistes de réflexion », *Informations sociales*, n° 179, 2013, p. 58-68.
- Laisney, Céline, « Les agriculteurs dans la société française », *Analyse. Centre d'études et de prospective*, n° 14, Avril 2010, <https://agriculture.gouv.fr/analyse-ndeg-14-avril-2010-les-agriculteurs-dans-la-societe-francaise-1>.
- Lyet, Philippe, « La recherche participative : une méthodologie au bénéfice des acteurs du champ social », dans Henry Noguès, Marc Rouzeau et Yvette Molina (dir.), *Le travail social et ses formations à l'épreuve des territoires*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. « Politiques et interventions sociales », 2011, p. 199218.
- Martin, Claude, « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 4, n° 4, 2019, p. 667-677.
- Mutualité sociale agricole (MSA), *La mortalité par suicide au régime agricole dans le Système national des données de santé (SNDS) – Étude et synthèses*, 2022, <https://statistiques.msa.fr/publication/la-mortalite-par-suicide>.

suicide-au-regime-agricole-dans-le-systeme-national-des-donnees-de-sante-snds-etude/.

- Negroni, Catherine, « La reconversion professionnelle volontaire : d'une bifurcation professionnelle à une bifurcation biographique », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 119, 2005, p. 311-331.
- Pagès, Alexandre, « Pauvreté et exclusion en milieu rural français », *Études rurales*, n°s 159-160, 2001, p. 97-110.
- Préfet de la région Bretagne, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, *Synthèse agricole et alimentaire du Finistère*, Essentiel n° 11, décembre 2022, <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/essentiel-no11-decembre-2022-synthese-agricole-et-agroalimentaire-du-finistere-a1545.html>.
- Prévitali, Clément, « Les conditions du suicide des professionnels agricoles », *Pensée plurielle*, n° 38, 2015, p. 105-121.
- Raymond, Michel et Sophie Villers, *L'accès des non-salariés agricoles au revenu de solidarité active*, Rapport IGAS, Octobre 2010, https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/114000155.pdf.
- Roche, Agnès, *Des vies de pauvres. Les classes populaires dans le monde rural*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Essais », 2016.
- Sélianovski, Catherine, « Effets de lieu et processus de disqualification sociale. Le cas de Strasbourg et du Bas-Rhin », *Espace populations sociétés*, n° 1, 2009, p. 119-133.
- Séraphin, Gilles, « Vulnérabilité ou danger ? Lorsqu'une analyse écosystémique des situations de négligence en protection de l'enfance révèle les limites du système français de protection de l'enfance », dans Michel Boutanquoi et Carl Lacharité (dir.), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2020, p. 57-70.
- Tallon, Hélène *et al.*, *L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux*, Rapport final, ONPES, novembre 2015, https://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=2886.
- Terrier, Eugénie et Juliette Halifax, « Approche territoriale de la protection de l'enfance. Quelles spécificités des espaces urbains, ruraux et périurbains ? », *Le Sociographe*, n° hors série 10, 2017, p. 61-82.
- Terrier, Eugénie, Yvette Molina et Maëlle Moalic-Minnaert, *L'accompagnement des agriculteurs en difficulté sociale. Recherche à partir d'un dispositif expérimental d'aide à la reconversion professionnelle dans le Finistère*, Rapport de recherche, Centre de recherche ASKORIA,

avril 2019, https://www.askoria.eu/images/Centre-de-Recherche/CD29_Accompagnement-agriculture-difficulte_Rapport_Avril2019.pdf.

Warin, Philippe, *Le non-recours : définition et typologies*, Document de travail, Observatoire des non-recours aux droits et services, juin 2010, <https://www.aide-sociale.fr/wp-content/uploads/2019/02/typologies-non-recours-41.pdf>.